

Règlement "ENTREPRISES"

CHALLENGE Label Emmaüs

Edition 2024

RÈGLEMENT ENTREPRISES

Le [fonds de dotation de Label Emmaüs](#) organise l'opération **Challenge Label Emmaüs**. Cette mobilisation n'est pas une compétition sportive mais un événement solidaire qui a avant tout pour objectif de réunir des fonds pour lutter contre **l'exclusion** en permettant à des personnes éloignées de l'emploi de suivre une formation dans le numérique, d'obtenir un diplôme reconnu et de faciliter leur retour à l'emploi !

Ce document vous exposera les modalités et règles à suivre dans le cadre de cette course. En vous inscrivant à la course, vous acceptez le règlement mis en place.

ARTICLE 1 : MODALITES

- Date : du 1er novembre 2024 à 8h au 15 novembre 2024 à 21h
- Distance: libre
- Lieu : territoire nationale (métropole et outre-mer)
- Objectif : action solidaire à effectuer en courant ou en marchant

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les modalités d'inscription sont décrites sur la page internet : www.challenge-label-emmaus-fonds-de-dotation.fr

**CHALLENGE
Label Emmaüs**

Novembre 2024

Règlement "ENTREPRISES"

Pour bénéficier de l'accès au challenge inter-entreprises, vous vous engagez à inscrire au minimum 10 collaborateurs. Un référent du challenge est identifié dans chaque entreprise. Il a pour mission de :

- Communiquer sur le challenge au sein de l'entreprise
- Gérer les inscriptions via une interface web dédiée

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 2 septembre 2024 à 8h et cela jusqu'au vendredi 15 novembre à 22h.

Le tarif de l'engagement est de **29€** par collaborateur.

L'intégralité des frais d'inscription (29€ / participant), abondements et dons seront reversés au fonds de dotation Label Emmaüs. A l'issue de l'opération, le fonds de dotation facture à chaque entreprise les frais d'inscriptions abondements et dons . À réception du règlement, le fonds de dotation de Label Emmaüs émet un reçu fiscal correspondant. Pour challenger vos collaborateurs, nous proposons d'offrir au gagnant de chaque discipline (marche, course, individuel et groupe) une carte cadeau d'une valeur de 50 €. Les collaborateurs inscrits à l'événement auront également un code promo sur le site de Label Emmaüs de 10%

Nous proposons également aux participants de s'équiper avec une tenue de sport seconde main en se rendant sur le site : <https://www.label-emmaus.co/fr/>

⚠ Attention : tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de bonne conduite disponible sur le site internet de l'opération.

A l'issue de leur inscription, les participants ont la possibilité de télécharger leur dossard attestant de leur mobilisation.

ARTICLE 3 : CHALLENGE ENTREPRISE

Pour booster la mobilisation et animer l'opération des challenges inter-entreprises sont mis en place. Les « classements entreprises » suivants seront actualisés en temps réel pendant toute la durée de l'opération :

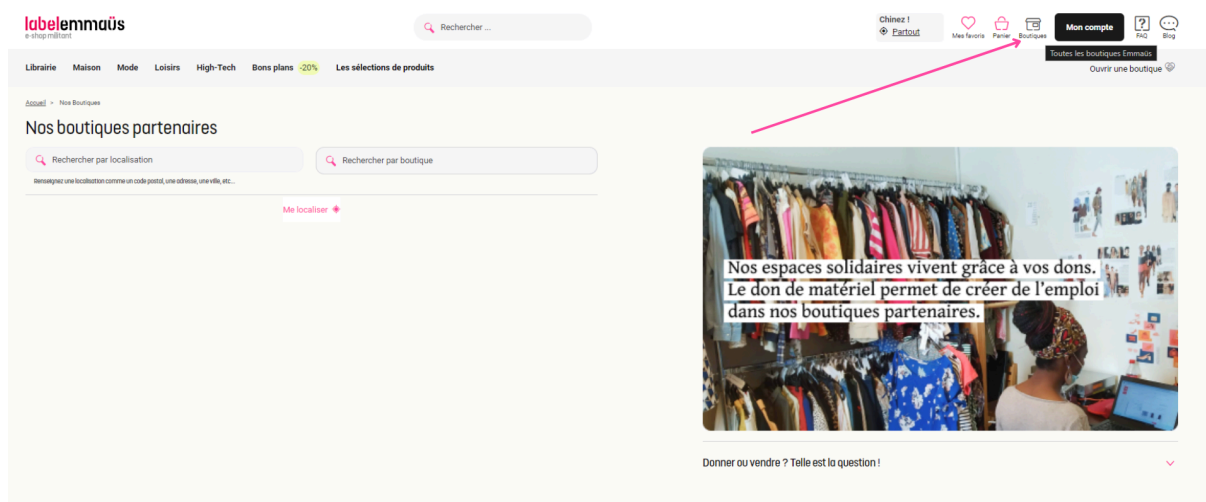
- Nombre de collaborateurs inscrits
- Montant collecté
- Nombre de kilomètres parcourus

Nous proposons un lot à remporter pour la première équipe dans chaque catégorie (carte cadeaux, réduction sur le site Label Emmaüs...) ! Des classements inter-entreprises sur le nombre de kilomètres parcourus par activité (marche, course à pied) sont également mis en

Règlement "ENTREPRISES"

place. Les participants aux challenges « Entreprises » sont automatiquement intégrés, à titre individuel, aux challenges globaux avec le grand public (nombre de km parcourus par activité).

Pour allier seconde vie et seconde chance, nous proposons également un challenge pour découvrir les lieux du mouvement Emmaüs ! L'objectif est simple, rendez-vous sur les lieux de ventes situés partout en France, prenez une photo de votre passage et partagez le sur les réseaux sociaux en nous taguant. Et si vous trouvez une pépite seconde main c'est encore mieux !



ARTICLE 4 : ASSURANCE

Tous les engagés déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Ce n'est pas une compétition, c'est une opération solidaire et tous les participants participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage. L'activité physique demande un entraînement adapté et tous les participants doivent être en capacité physique de pouvoir réaliser la distance choisie.

En s'inscrivant à cet évènement les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent le fonds de dotation Label Emmaüs, organisateur de l'évènement, de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes les blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de l'opération.

CHALLENGE
Label Emmaüs

Novembre 2024

Règlement “ENTREPRISES”

ARTICLE 5 : ANNULATION

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, d'évolution des règles de confinement ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier la date ou d'annuler l'évènement sans que les acteurs puissent prétendre à une réparation du préjudice.

En cas d'annulation, les frais d'inscription (29 €) seront reversés à l'association.

ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE

UTILISATION D'IMAGE :

Tous les participants autorisent les organisateurs de l'opération Challenge Label Emmaüs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation (réseaux sociaux par exemple), sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL :

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées

afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants et de faire appel à la générosité de ces derniers. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations

concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations. Les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données pour la gestion des newsletters. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation : par email à l'adresse partenariat@label-emmaus.co , ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à Fonds de dotation Label Emmaüs, 74 rue Paul Vaillant Couturier, 93130 Noisy-le-Sec. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures –

Règlement "ENTREPRISES"

jours ouvrables, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

ARTICLE 7 : PROGRAMME

Le participant choisit librement la distance qu'il souhaite parcourir que ce soit en marchant ou en courant, sans minimum de distance attendue.

ARTICLE 7 : ENGAGEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et de la charte de bonne conduite, et qu'il s'engage à respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.